



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 62046

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur la réforme de l'apprentissage. Pour atteindre l'objectif de 500 000 apprentis en 2009, un ensemble de mesures importantes a été adopté dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. En parallèle, l'organisation du financement des CFA a été modifiée par la loi de finances pour 2005. Cela étant, le plan de modernisation de l'apprentissage comporte aussi plusieurs autres dispositions législatives qui figurent dans la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et surtout un dispositif d'accompagnement dont, par exemple, des actions de communication. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ces dossiers au regard de la publication des décrets d'application afférents.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62046

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3432